

**MAIRIE DE CLAVIERS**

**83830 CLAVIERS**

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

**Dérogation ponctuelle à l'arrêté préfectoral sur le bruit du 20/09/2002 – article 2 –**

**N° 111/2023**

Le Maire de Claviers,  
Vu l'arrêté préfectoral du 20/09/2002 réglementant le bruit dans le Var

**ARRETE :**

**Article 1 :** la dérogation permanente à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 20/09/2002 réglementant l'émission de bruit dans le var est accordée, sur la commune de Claviers, pour le repas provençal organisé par le Foyer Rural qui aura lieu le vendredi 28 juillet 2023 jusqu'à 2 h 00.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis aux établissements et associations concernées.

**Article 3 :** Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 26/06/2023  
Affiché le 27/06/2023

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le 27/06/2023